



Metz, le 13 Juin 2013

Fédération MIRABEL LNE
Pascale Combettes, présidente

Monsieur Bertrand Pancher, député de la Meuse
Permanence parlementaire
12 rue Jean Errard,
55000 Bar le Duc

Objet : débat CIGEO

Monsieur le député,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre mouvement. Suite à votre courrier en date du 28 mai 2013, nous souhaitons ici apporter quelques éléments de réponse à vos interrogations.

Pour un projet qui va s'étendre sur plus d'un siècle, refuser de le repousser de six mois alors que plus de quarante associations locales, régionales et nationales (rejointes par d'autres depuis dont FNE et Greenpeace) le demandaient avec force, prouve à l'évidence que la qualité du débat n'est pas le souci premier quand il s'agit du nucléaire. Vous n'êtes pas sans savoir que certains élus se sont fortement opposés à ce que le débat sur CIGEO se déroule après l'été 2013 afin de ne pas entacher le déroulement des campagnes électorales pour les municipales de mars 2014. Cet argument était de toute façon irrecevable puisque les dernières élections municipales ont eu lieu les 9 et 16 mars 2008 et qu'il y a eu 6 débats publics entre septembre et décembre 2007. Le calendrier qui a été proposé, faisant se chevaucher 2 débats d'importance, l'un devant précéder l'autre puisque concernant la politique énergétique dans son ensemble, est inacceptable et ne répond en rien à la requête des associations.

MIRABEL LNE

Permanence fédérale : 01 rue des Récollets – 57000 Metz, tél 09 81 98 30 12
Siège social : 09 Allée des Vosges – 55000 Bar Le Duc, tél 09 50 30 95 60, fax 03 29 76 83 68
mirabel-lne@wanadoo.fr ; <http://mirabel-lne.asso.fr>

Comme spécifié dans notre courrier, MIRABEL LNE a toujours défendu le principe de démocratie participative en Lorraine car elle pense que le citoyen doit être au centre des décisions publiques pouvant améliorer ou affecter son environnement. Notre décision est donc exceptionnelle et étroitement liée aux antécédents sur ce dossier et à la surdité profonde des parlementaires et des gouvernements sur le nucléaire et ses déchets.

En 1994, les conseillers généraux de Meuse et Haute-Marne mettaient le doigt dans l'engrenage de l'enfouissement des déchets nucléaires de Haute et Moyenne Activité à Vie Longue Activité dans leur sous-sol. La thèse officielle du "laboratoire de recherches géologiques, mais pas de déchets radioactifs chez vous" s'est transformée en Cigéo, "centre industriel de stockage géologique" imminent.

2013. Depuis près de 20 ans les populations de ces deux départements sont confrontées à une main-mise sur leur territoire de vie, orchestrée par les opérateurs du stockage nucléaire au sein d'un long processus qui :

- vend, sous couvert de recherche géologique, avancée scientifique et prouesses technologiques une immense décharge atomique appelée à fuir un jour,
- anesthésie le bon sens de nos élus et des structures locales avec des millions d'euros d'argent public,
- minimise et nie les risques graves spécifiques liés à la grande profondeur, révélés par des experts indépendants,
- délivre au compte-goutte la réalité : un immense site d'entreposage nucléaire séculaire en surface, entre 4 villages du sud-meusien, sera le prélude au stockage souterrain,
- joue la non-information totale quant aux risques réels et aux nuisances que vont subir les riverains (rejets radioactifs, dangers des multiples transports de matières nucléaires, impact négatif sur l'économie locale, dépréciation des biens, transformation profonde de l'identité du territoire, etc.),
- pratique une véritable politique du chantage au développement économique, à "l'excellence et au développement durable" et au sens du sacrifice des riverains,
- cache l'enjeu majeur de l'enfouissement définitif des pires déchets nucléaires, à savoir la poursuite absurde d'un programme électronucléaire abusivement qualifié de "propre et pas cher".

Jamais aucune possibilité n'a été offerte aux habitants locaux et aux citoyens français d'accéder à une information complète et transparente, de choisir et de peser sur leur destin. Les arguments développés sur les risques majeurs que présente l'enfouissement de ces déchets nucléaires n'ont pas trouvé de relais auprès des élus qui se succèdent tant au plan local que national. 45 000 électeurs Hauts-Marnais et Meusiens ont demandé en 2005 la tenue d'un référendum pour donner leur avis. Démarche classée sans suite par les élus des deux départements. Des recours juridiques ont été déposés, rejetés sans appel.

Faire croire maintenant que le moment est arrivé de "débattre" est un piège grossier de plus.

MIRABEL LNE

Permanence fédérale : 01 rue des Récollets – 57000 Metz, tél 09 81 98 30 12

Siège social : 09 Allée des Vosges – 55000 Bar Le Duc, tél 09 50 30 95 60, fax 03 29 76 83 68

mirabel-lne@wanadoo.fr ; <http://mirabel-lne.asso.fr>

Le débat public national de 2005 sur la gestion des déchets nucléaires mettait en avant la préférence pour l'étude du maintien de ceux-ci en surface, la loi qui a suivi en 2006 n'a retenu que l'enfouissement... à Bure. Le débat public n'intègre pas de pouvoir décisionnel citoyen. Celui de 2013 est clairement annoncé comme une campagne d'information sur Cigéo, pilotée par l'Andra. En présupposé, sa finalité -enfouir- est acquise pour le gouvernement. Il arrive, alors que le projet est déjà en phase de conception industrielle et que l'Andra, seul maître à bord, ne remet rien en question, malgré toutes les incertitudes majeures sur le sous-sol, les failles et risques mis en évidence par des analyses critiques indépendantes.

Ce débat public n'est pas prévu pour agir sur le projet tant controversé de stockage souterrain des pires déchets radioactifs, mais pour faire accepter la future poubelle atomique avec tous ses risques majeurs et prévisibles. Il permettra uniquement de recueillir (et d'encadrer) toutes les questions et peurs que suscite BURE : "Ce n'est pas un référendum, mais une photographie," a déclaré le président de la Commission Particulière du débat public fin 2012.

Faire croire à la population qu'elle a son mot à dire, aujourd'hui, relève de la supercherie.

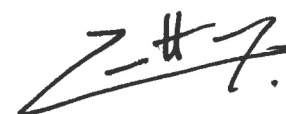
Le sujet est certes complexe mais le dossier est avant tout très flou, bien trop flou pour pouvoir être présenté décemment au public. Que va-t-on mettre dans ce trou ? Les déchets hautement radioactifs bien sûr, mais aussi tous les déchets nucléaires dont on ne sait que faire. La liste n'est pas arrêtée, ni en quantité, ni en qualité.

Voilà 20 ans, Monsieur le député, que les gouvernements et l'ANDRA n'écourent qu'eux-mêmes. Pensez-vous réellement que même avec toute la bonne volonté de la CNDP, les choses pourraient changer en quelques mois de tergiversations stériles ?

Concernant l'information du public, la CLIS est un organisme local et le sujet est bien d'envergure nationale et internationale. L'information sur cette problématique aurait du depuis longtemps dépasser les frontières de la Meuse et de la Haute Marne, ce qui aurait pu faciliter le déroulement de ce débat très fortement compromis.

Espérant avoir pu vous apporter des précisions utiles sur notre position, nous continuerons à vous tenir informé de notre analyse, dans le cadre des débats parlementaires qui porteront sur ces douloureuses questions et vous prions, Monsieur le député, de bien vouloir agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Pascale Combettes,
pour la fédération MIRABEL LNE

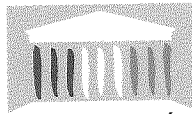


MIRABEL LNE

Permanence fédérale : 01 rue des Récollets – 57000 Metz, tél 09 81 98 30 12

Siège social : 09 Allée des Vosges – 55000 Bar Le Duc, tél 09 50 30 95 60, fax 03 29 76 83 68

mirabel-lne@wanadoo.fr ; <http://mirabel-lne.asso.fr>



ASSEMBLÉE
NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • Égalité • Fraternité

Bertrand PANCHER
Député de la Meuse

Madame Pascale COMBETTES
Présidente MIRABEL LNE
1, rue des Récollets
57000 METZ

Bar-le-Duc, le 28 mai 2013

Réf. : BP/AC/13.52

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 13 mai dernier m'indiquant votre décision de ne pas participer au débat organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) concernant le projet de stockage des déchets nucléaires proposé par l'ANDRA.

Je voulais vous faire part de mon vif regret tant je suis convaincu que la connaissance et l'engagement des militants de France Nature Environnement sont essentiels afin de permettre l'approfondissement de sujets complexes, notamment énergétiques. Votre position est d'autant plus surprenante que votre mouvement avait réclamé que le débat public puisse être repoussé afin de tenir compte des enjeux liés au débat sur la transition énergétique et que j'étais moi-même intervenu tant auprès du ministère de l'écologie, que de la CNDP afin de demander que l'on puisse le décaler de quelques mois, ce qui avait été obtenu...

Comme vous le savez, une consultation publique est obligatoire pour tous les grands projets d'investissement en France. Elle vise à recueillir les avis des populations concernées et elle est menée par un organisme totalement indépendant qui assure une information impartiale, vise à regrouper les différents points de vue éclairés et vérifie que les responsables concernés répondent aux observations. Dans un pays aussi centralisé que le nôtre, l'apport de la CNDP est indispensable et contribue à renforcer notre démocratie. Je me suis employé comme co-rapporteur de la loi de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement à renforcer le rôle de la CNDP, avec le soutien constant de votre mouvement, afin que cet organisme vérifie dans le temps les suites données précisément aux débats qu'elle a engagés.

Assemblée nationale
126, rue de l'Université - 75355 PARIS Cédex 07 SP
Tél : 01 40 63 71 73 - Fax : 01 40 63 78 06
bpancher@assemblee-nationale.fr

Circonscription
12, rue Jean Errard - 55000 BAR LE DUC
Tél : 03 29 70 69 76 - Fax : 03 29 75 09 27
bpancher.depute@orange.fr

www.bertrandpancher.com

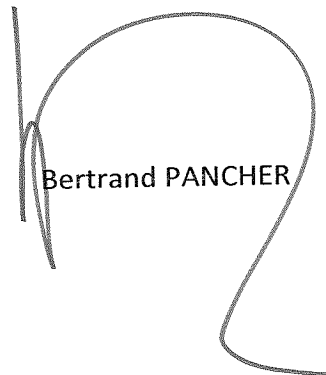
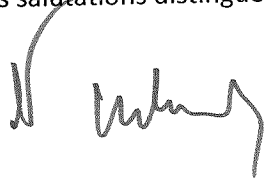
Les questions qui se posent concernant le stockage ont trait à la sécurité d'un ouvrage exceptionnel en taille et doivent permettre de savoir comment le futur exploitant va tenir compte des exigences de la précédente loi, qui, votée dans un très large consensus républicain, visait à introduire la question de la réversibilité du mode de l'entreposage pendant un siècle. Le sujet étant complexe, il est indispensable que toutes les personnes concernées puissent être informées objectivement. C'est le rôle de la CNDP.

Que l'on soit spontanément favorable à l'entreposage des déchets nucléaires en France, ou que l'on y soit hostile, il est indispensable que le débat puisse avoir lieu afin que chacun s'exprime de façon à pouvoir être éclairé par les différents points de vue. Pourquoi dans ces conditions refuser de s'écouter ?

Il est nécessaire de poursuivre les échanges, y compris et surtout avec ceux qui ne sont pas convaincus, de façon à approfondir tous les sujets qui peuvent paraître poser des problèmes. Il me paraît essentiel, au contraire, d'inviter la plus grande majorité de nos concitoyens à s'exprimer et il est nécessaire ici et dans tous les sujets complexes de développer le dialogue. Comment pouvons-nous construire des décisions apaisées en France si l'on refuse de se parler ?

S'agissant enfin des arguments que vous défendez, je note qu'il s'agit-là d'une contribution importante au débat, que vous auriez pu vous-même argumenter devant la Commission Nationale du Débat Public, même si je ne les partage pas toutes, notamment la désinformation du public, compte tenu du rôle et des moyens dont dispose un autre organisme indépendant, le CLIS, dont vous ne pouvez pas ignorer la qualité des travaux depuis de nombreuses années.

Je reste à votre entière disposition et vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes salutations distinguées.



Bertrand PANCHER